

Processus politique Système de santé Suisse



**Importantes décisions du Parlement, des autorités
et des acteurs**

**Prix des médicaments - Part relative à la distribution –
Système tarifaire RBP V**

Décisions d'une grande portée



- **Programme de maîtrise des coûts – le Parlement discute des prix des médicaments:**
 - introduction du principe du médicament le moins cher – prix et marge!
 - système de prix de référence
 - sécurité de l'approvisionnement et motion
- **Part relative à la distribution:**
 - adaptation et économies (initialement planifiée pour juillet 2019)
 - transfert servant de base au système tarifaire RBP V et au tarif des médicaments distribués par les médecins dispensateurs
- **Système tarifaire RBP V (mais aussi Tardoc):**
 - approbation du tarif par le Conseil fédéral en vue de son introduction le 1^{er} janvier 2022

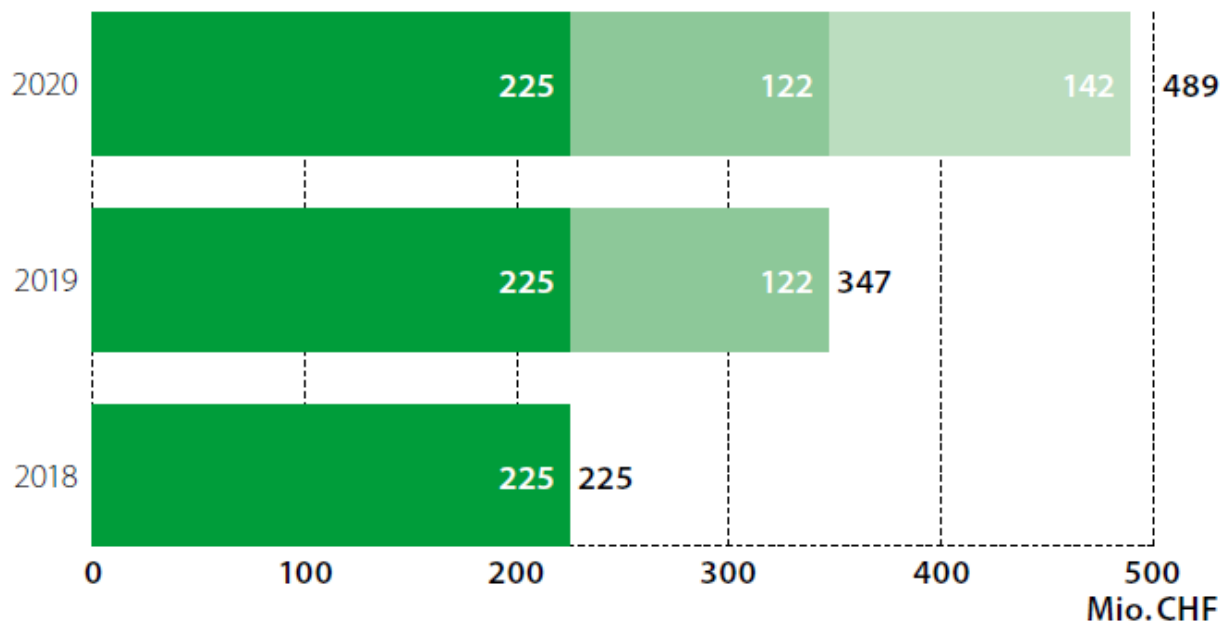
Décisions d'une grande portée



- Des décisions extrêmement importantes seront prises ces prochaines semaines et ces prochains mois concernant les prix des médicaments et l'indemnisation de la remise de médicaments.
- Ces décisions sont même d'une importance existentielle pour l'avenir des pharmaciens.
- Participant activement à tous les débats sur ces thèmes et à tous ces processus, l'AGPI soutient vigoureusement les intérêts des pharmaciennes et des pharmaciens indépendants.

Conséquences des baisses de prix 2017-2019:

Economiser plus de 1 mrd de CHF sur les coûts de médicaments pour les assurés



Économies annuelles grâce aux baisses de prix ordonnées par les autorités	Mio CHF
■ 2018 (baisse de prix 2017)	225
■ 2019 (baisse de prix 2018)	347
■ 2020 (baisse de prix 2019)	489
Total 2018–2020	1061

Les économies cumulées au profit de l'assurance obligatoire des soins (AOS) lors de la remise des médicaments s'élèvent à plus d'un milliard de francs.

Source: IQVIA, pharmaSuisse

CHF 120 millions à charge du canal des pharmacies
Cela signifie: moins CHF 66'000 par pharmacie avec le même effort de travail! A moyen terme, **moins 1 assistante de pharmacie par pharmacie**

Baisses de prix 2020-2022
Adaptation de la part relative à la distribution nécessaire tout de suite

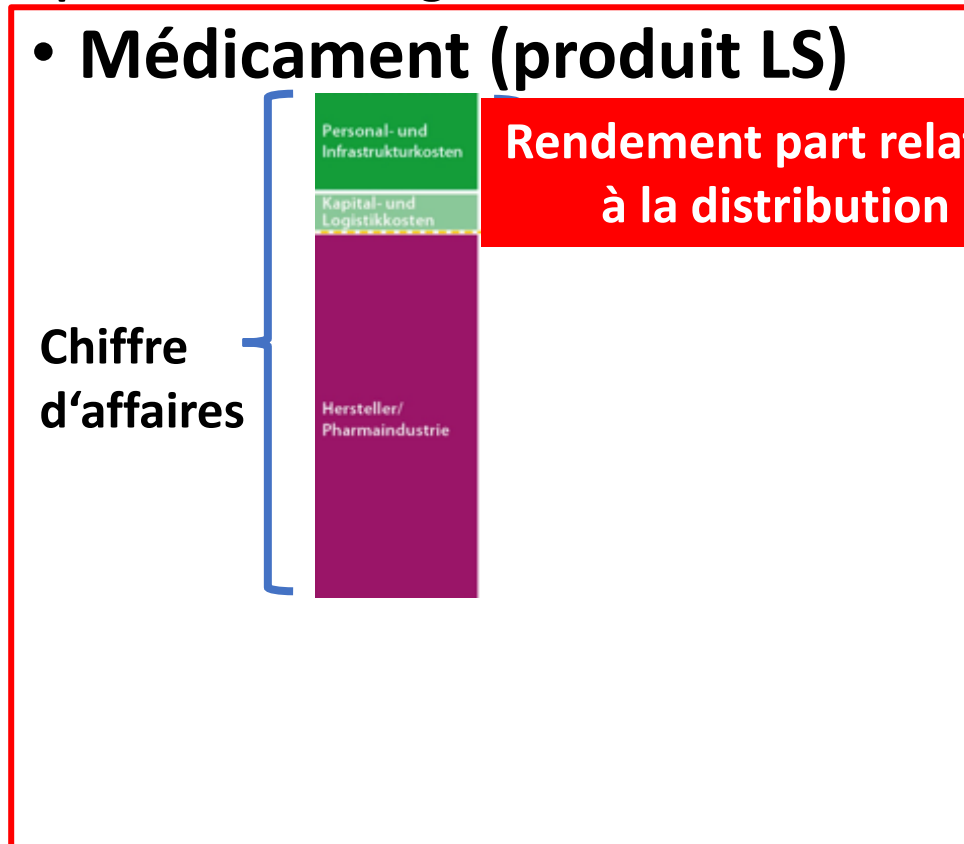
L'initiative et l'engagement VGUA-AGPI ont permis d'éviter **aux pharmaciens de considérables pertes de recettes supplémentaires**

- VGUA-AGPI s'est engagée avec détermination contre les propositions de l'OFSP en vue de la révision de la part relative à la distribution en juillet 2019 (procédure de consultation)
- Nous nous trouvons au 16^e mois de la non-application de la réduction de la part relative à la distribution
- **Cela représente CHF 20'000 de rendement supplémentaire net par pharmacie grâce au succès des activités de lobbying de VGUA-AGPI de concert avec pharmaSuisse**
- Chaque mois un rendement supplémentaire de CHF 1400 s'y ajoute!
- Les cotisations aux associations VGUA-AGPI et pharmaSuisse sont plus que compensées

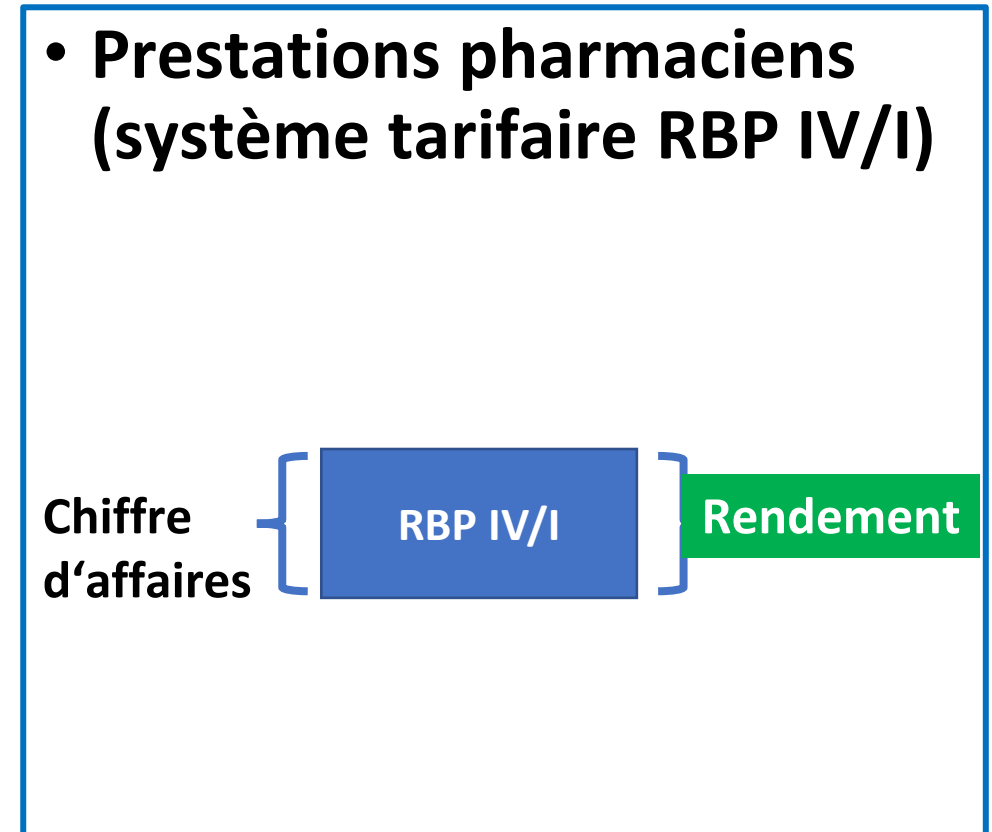
Rendement actuel d'une pharmacie provenant des produits et prestations

= rendement de la part relative à la distribution et rendement des prestations selon RBP IV/I

Le produit de la part relative à la distribution fait partie des coûts globaux



Produit coûts des prestations = 100% RBP IV/I chiffre d'affaires

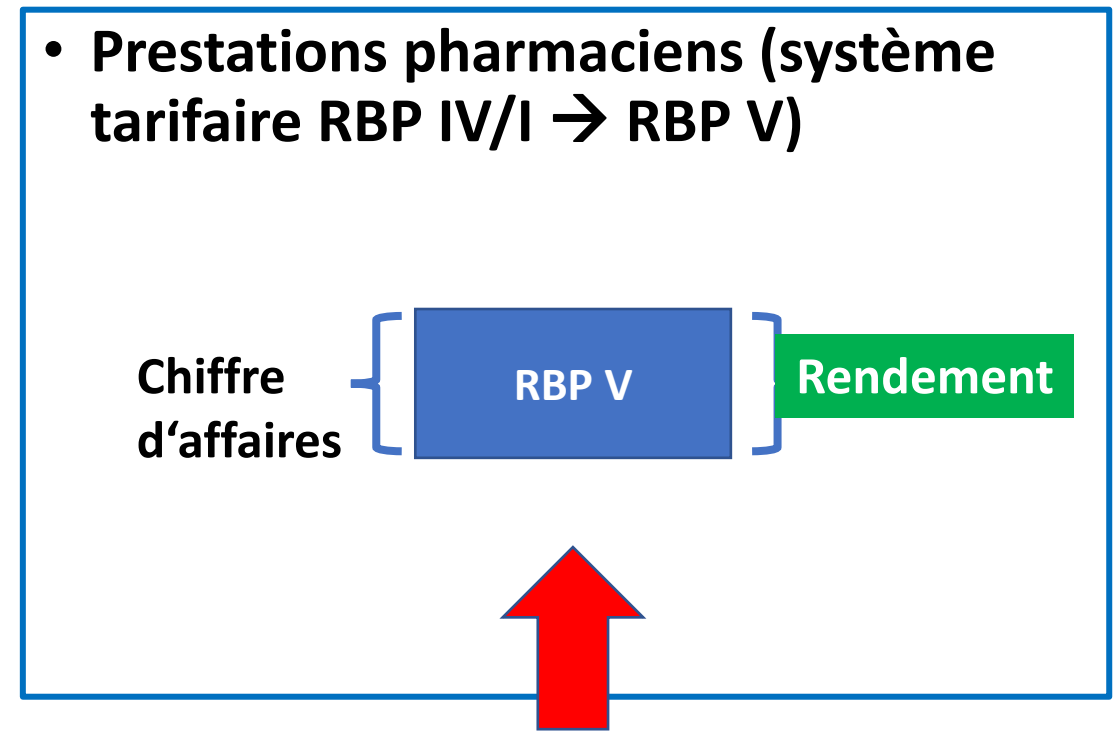
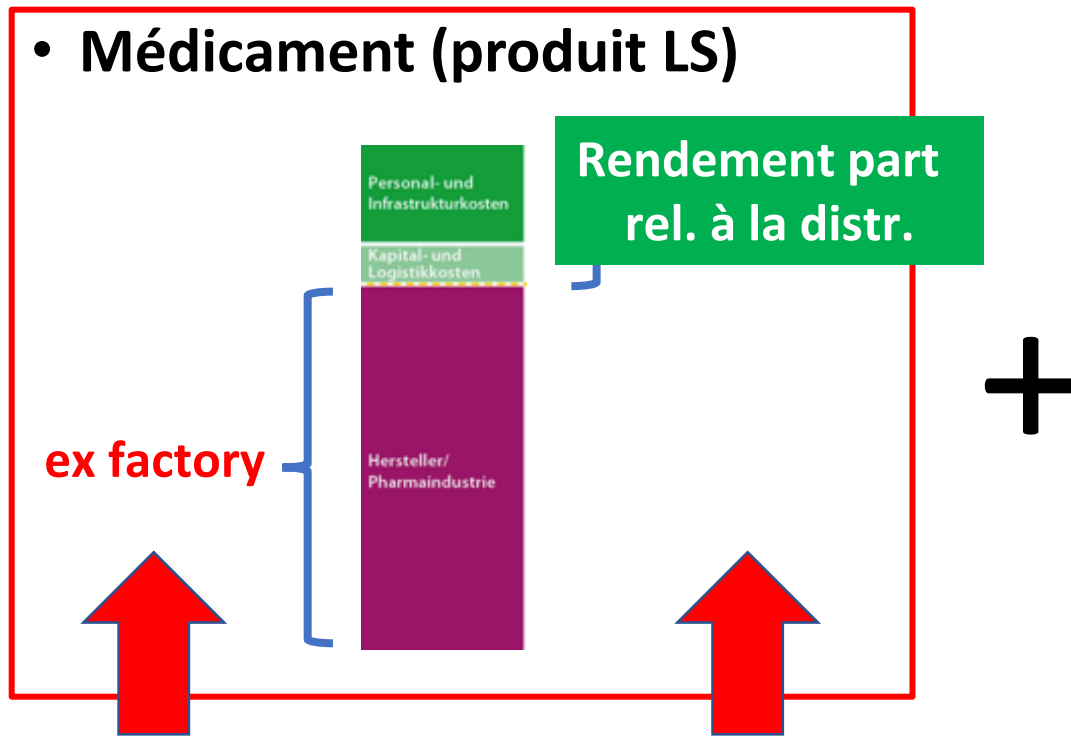


Intervention AGPI concernant la régulation, l'adaptation et l'autorisation

Prix des médicaments, part relative à la distribution, système tarifaire RBP V

Pression des régulations sur les prix des médic.

Partenariat tarifaire avec assureurs en ass. mal.



- Principe du médic. le moins cher
- Syst. de prix de réf.

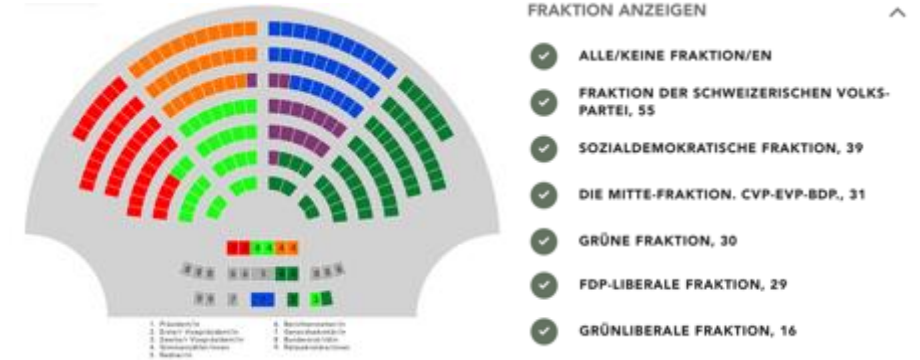
- Adaptation de la part rel. à la distribution

- Transfert de la part rel. à la distribution comme base pour l'autorisation RBP V

Agenda politique du Parlement et des autorités


- **Parlement**

- Programme de maîtrise des coûts
 - 29 octobre: session spéciale du Conseil national
 - Dès novembre: commission du Conseil des Etats (CSSS-CE)
 - Printemps 2021: plénum du Conseil des Etats



- **Autorités**

- Part relative à la distribution et autorisation du tarif RBP V
 - 1^{re} étape: adaptation de la part relative à la distribution
 - 2^e étape: autorisation du nouveau système tarifaire RBP V

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Succès de l'initiative AGPI: partenariat au lieu de suprématie

Entente assureurs, médecins, pharmaciens, grossistes, industrie



Visées de l'Entente:

- application au niveau de l'ordonnance
- renforcement du partenariat tarifaire
- sécurité de l'approvisionnement
- suppression des incitations contreproductives
- refus de l'art. 32 al. 3 EAE

Contenu: renoncer au système de prix de référence et le remplacer par:

- **baisse des prix départ usine:** renforcer les biosimilaires, différence de prix génériques, vérification annuelle
- **part relative à la distribution indépendante du prix** (proposition cufu/phS) en vue d'éliminer rapidement les actuelles incitations contreproductives
- **renforcer la pénétration du marché des biosimilaires et génériques** en créant des incitations adéquates dans les accords tarifaires avec les pharmaciens et le corps médical

Engagement commun et coopération



pharmaSuisse



Pour innover il faut coopérer



Engagement compétent et en réseau pour les pharmacies dirigées par leur propriétaire et les pharmaciennes et pharmaciens indépendants